

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Le quinze septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	<u>23/09/2022</u>
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	<u>23/09/2022</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, FERRARO, ROCHEREAU, NERINI,
MARCHAND, DEBONO,
Messieurs BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES, VALLAURI,
GUENIN, TRUGLIO, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Monsieur DALMASSO représenté par Monsieur DERENNE,
Madame MOIREAU représentée par Madame GIUJUZZA-NAVELLO,
Monsieur DRUSIAN représenté par Monsieur BONNET,
Madame CREMONI représentée par Madame GUIT-NICOL,
Madame SMOLDERS représentée par Monsieur TRUGLIO,
Madame GREC-MERESSE représentée par Monsieur PARAGE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

63.2022 Convention habitat d'adhésion au dispositif partenarial de la convention opérationnelle habitat multi-sites conclue entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Gattières

Madame le Maire expose :

Vu la convention Habitat à caractère mutli-sites n°3 signée le 29 décembre 2020 entre la Métropole Nice Cote d'Azur et l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une intervention à court terme destinée à la production de programme d'habitation mixte,

AR Prefecture

006-210600649-20220915-063_2022-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022

Vu la délibération n°7-6 du 31 mai 2021 de la Métropole Nice Côte d'Azur portant sur l'avenant 1 de ladite convention,

Considérant que la commune de Gattières en tant que commune soumise à la loi SRU est partenaire de ce dispositif qui doit permettre la réalisation de programmes de logements sur la commune,

Considérant que les communes doivent être des acteurs pour favoriser la production de logements en mixité sociale, et qu'il convient qu'elles adhèrent au dispositif partenarial de cette convention opérationnelle habitat multi-sites, aux fins de mobiliser l'Etablissement Public Foncier après identification des sites d'interventions foncières sur leur territoire,

Considérant que pour mettre en œuvre ce partenariat la commune de Gattières doit adhérer à la convention opérationnelle habitat multi-sites jointe en annexe à la présente.

Je vous propose :

- D'approuver la convention habitat d'adhésion au dispositif partenarial de la convention opérationnelle habitat multi-sites conclue entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Gattières telle que jointe à la présente,
- De m'autoriser à la signer ; ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve la convention habitat d'adhésion au dispositif partenarial de la convention opérationnelle habitat multi-sites conclue entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Gattières telle que jointe à la présente,**
- **Autorise Madame le Maire à la signer ; ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VALLAURI Romain

Le secrétaire de séance,

GUIT-NICOL Pascale

Le Maire.